

MISE EN OEUVRE DE LA VOLONTE DU FONDATEUR
PERIODES DE VACHES MAIGRES – VALLEY OF DEATH

BASE	Art. 2 de l'Acte de fondation du 12 décembre 1997
SIGNIFICATION	La charte sert de plate-forme argumentaire pour la mise en oeuvre de la volonté normative du fondateur sous la forme d'une stratégie de soutien. Concrètement, les critères de soutien découlent de la charte.

